

L'Education se fait entendre TOUS A PARIS

LE SAMEDI 18 MAI

LUTTER CONTRE

le projet de



pour l'école de la

confiance
défi

ET

CONTRE

art 1 Fin de la liberté d'expression

En insistant sur le devoir d'exemplarité des fonctionnaires, cet article permet une mise au pas de la profession visant à contrôler l'expression des fonctionnaires notamment sur les réseaux sociaux.

art 6 Suppression de postes/d'écoles

Les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux sont constitués de classes d'un collège et des écoles situées de son secteur. Le regroupement est décidé sans consulter les enseignants. Un pas de plus vers la primarisation du collège.

art 9 Fin de l'évaluation indépendante

Des équipes d'inspecteurs et d'usagers, feront une évaluation de chaque établissement. Ce système imposera un pilotage étroit des pratiques pédagogiques. Il renforcera la concurrence entre établissements et les pressions sur les enseignants.

art 14 Remplaçants à bas coût

Les assistants d'éducation préparant un concours d'accès à l'enseignement ou à l'éducation peuvent se voir confier des fonctions pédagogiques. Cette mesure ouvre la porte au recrutement à bas coût de remplaçants pas encore formés.

art 9 Suppression du CNESCO

Le CNESCO doit être supprimé dans le projet de loi. Or il constitue le seul organisme public indépendant du ministère. Cet organisme a par exemple publié un rapport sur le bac qui va à l'encontre des choix fait par le gouvernement.

art 18 bis Remise en cause des CA

Diminution des prérogatives du conseil d'administration au profit de la commission permanente (CP) où les personnels sont moins représentés par rapport à l'administration. Les équipes se trouveraient ainsi obligées d'appliquer les décisions prises en CP

la politique qui conduit à la casse du second degré :

- réforme du lycée et du baccalauréat.
- Parcoursup.
- loi sur la transformation de la fonction publique.
- suppressions de postes et classes surchargées en collège et en lycée.
- faiblesse des salaires (imposer deux heures supplémentaires n'est pas une augmentation de salaire !!).

MANIFESTATION
NATIONALE
13h30
MONTPARNASSE

DEPLACEMENT EN TRAIN
INSCRIVEZ VOUS RAPIDEMENT
AUPRES DU SNES 58
snes-nievre@dijon.snes.edu



Modalités :

départs : aller 9h58 Gare de Nevers

retour 18h57 Gare de Bercy

Coût pris en charge par le SNES pour ses syndiqués
participation de 15 euros pour les non-syndiqués.

